

PROJET DE LOI

rejeté

le 27 octobre 1992

N° 5  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

---

---

**PROJET DE LOI**

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines  
expositions temporaires d'œuvres d'art.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 octobre 1992.*

*Le Président,*

*Signé : RENÉ MONORY*

---

Voir les numéros :

Sénat : 512 (1991-1992) et 19 (1992-1993).